

Dons patriotiques remis au district de Louviers par le maire de Pont-Saint-Pierre, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques remis au district de Louviers par le maire de Pont-Saint-Pierre, lors de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20543_t1_0369_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

vue sur tous les traîtres. Restez-y pour y former une redoute terrible à tous nos ennemis, restez-y jusqu'à ce que tous les peuples aient reconnu notre indépendance et qu'ils aient remis dans son fourreau la dernière de leurs bayonnettes. »

COURTILLER (*maire*), CHAUVIN (*off. mun.*), LA BROY (*off. mun.*), BUTTOT (*off. mun.*), DUCASTAING (*agent nat.*), JOHANEAU (*off. mun.*), GRUDÉ, ROUILLARD, BLANCHET (*notable*), AUBERT, HAMEAU (*secrét.-greffier*).

22

Le maire de Pont-Saint-Pierre informe la Convention qu'au nom des sans-culottes de son canton, il a remis au district de Louviers 28 couvertures, 14 chemises, 8 draps, 50 liv., une croix d'argent, une figure d'évêque du poids de 6 marcs 6 onces 6 gros, figure qui n'avoit servi qu'à faire oublier l'image de la liberté et de la raison. Les bons citoyens de ce canton invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre, s.d.*] (2).

« J'ai été nommé commissaire pour faire la collecte de 28 couvertures assignées dans ce canton. Quant je me suis présenté dans les différentes communes qui composent ce canton les braves sans-culottes se sont empressés de fournir les 28 couvertures. Ceux qui n'avaient pas de ces objets ont fourni 14 chemises et 8 draps ainsi qu'une somme de 50 l. ; le tout pour les braves défenseurs de la patrie, objets que j'ai déposé à l'administration du district de Louviers ; il vous invite à rester à votre poste et jure de mourir pour la Liberté.

Sur l'invitation de la municipalité de Saint-Nicolas de Pont-Saint-Pierre, aux c^{ns} ci-devant Société de la confrérie Saint-Nicolas, ils ont remis une croix d'argent avec une figure d'évêque, objets qui ont si bien servi à faire oublier l'image de la liberté et de la raison, le tout du poids de 6 marcs 6 onces 6 gros que j'ai de même déposé à l'administration de Louviers ; il jure de vivre libre ou mourir pour la liberté. Il vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que nous ayons exterminé le dernier des tyrans. Vive à jamais la Montagne. »

DUPUIS (*maire*).

23

Le citoyen Landreau, notaire à la Rochelle, fait hommage à la Convention de la finance de l'office de notaire, dont il est titulaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

(1) P.V., XXXIV, 142. Bⁱⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

(2) C 297, pl. 1018, p. 14.

(3) P.V., XXXIV, 144. Bⁱⁿ, 8 germ. (1^{er} suppl^t);

24

L'agent national du district de Mussidan écrit que tous les individus, sans distinction de sexe, de ce district, s'occupent de la réparation des grandes routes; qu'au lever du soleil, le 9 ventôse, les hommes, femmes et enfans de tout âge, avec les autorités constituées, la pioche en main, ou traînant la brouette, tirent des carrières les plus éloignées des matériaux immenses.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Mussidan, 10 vent. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Tous les individus sans distinction de sexe, s'occupent en ce moment dans le département de la Dordogne, à réparer les grandes routes, et dans le district de Mussidan, par un mouvement spontané, tous les individus se sont trouvés au lever du soleil, le 9 de ce mois, avec les ustensiles nécessaires sur toutes les routes ; et là, pendant trois jours consécutifs, ils doivent travailler à mettre les chemins en bon état. Citoyens représentans, il n'est rien de plus beau que de voir des hommes, femmes et enfans de tous âges, avec toutes les autorités constituées, la pioche en mains ou traînant la brouette, transporter des carrières les plus éloignées, des matériaux immenses. Les communes ayant à leur tête le drapeau tricolore et des instrumens, encouragent par des airs guerriers les individus qui se livreroient à une coupable mollesse. Les heures de repos étant déterminées, et pendant lequel temps chaque individu doit uniformément pourvoir à un repas frugal, vu que nous n'avons dans ce district que 9 onces de pain à consommer par jour, jusqu'à la récolte. J'ai cru, Citoyens représentans, devoir vous transmettre le procédé des individus qui habitent le district de Mussidan, fait pour être imité par tous les vrais républicains des districts où les grandes routes sont impraticables. S. et F. »

MARMONTEL (*agent nat.*)

25

Les officiers municipaux de Montigny, district de Montmédi, instruisent la Convention que cette commune a fait offrande à la patrie de l'argenterie, des cloches et du mobilier de son église, et donné pour les défenseurs de la patrie, chemises et autre effets, et 103 liv. en monnaie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXIV, 142. M.U., XXXVIII, 105.

(2) C 298, pl. 1034, p. 51. Bⁱⁿ, 6 germ.; M.U., XXXVIII, 120 ; J. Mont., n^o 134.

(3) P.V., XXXIV, 142.